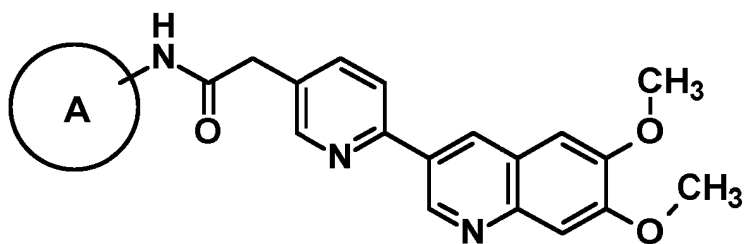


(12) BREVET D'INVENTION

- (11) N° de publication : **MA 46337 B1**
- (51) Cl. internationale : **A61K 31/4709; C07D 413/14; C07D 401/14; A61P 35/00**
- (43) Date de publication : **30.04.2021**
-
- (21) N° Dépôt : **46337**
- (22) Date de Dépôt : **28.09.2017**
- (30) Données de Priorité : **29.09.2016 JP 2016191725**
- (86) Données relatives à la demande internationale selon le PCT: **PCT/GB2017/052913 28.09.2017**
- (71) Demandeur(s) : **Daiichi Sankyo Company, Limited, 3-5-1, Nihonbashi Honcho Chuo-ku Tokyo 103-8426 (JP)**
- (72) Inventeur(s) : **INAGAKI, Hiroaki ; SHIBATA, Yoshihiro ; NAMIKI, Hidenori ; KAGEJI, Hideaki ; NAKAYAMA, Kiyoshi ; KANETA, Yasuyuki**
- (74) Mandataire : **MOROCCO INTELLECTUAL PROPERTY SERVICES**
- (86) N° de dépôt auprès de l'organisme de validation: **EP17780169.3**
-
- (54) Titre : **COMPOSÉ DE PYRIDINE**
- (57) Abrégé : La présente invention concerne un composé ayant une action inhibitrice de la kinase RET ou un sel pharmaceutiquement acceptable de celui-ci, utile dans le traitement de maladies telles que le cancer. En particulier, l'invention concerne un composé représenté par la formule générale (I) suivante telle que définie dans la description : (I) ou un sel pharmaceutiquement acceptable de celui-ci.

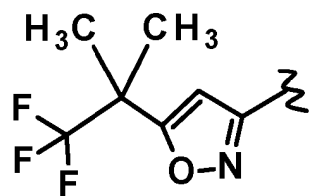
Revendications

1. Composé représenté par la formule générale suivante (I) :

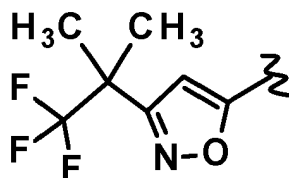


(I)

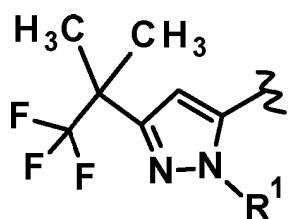
dans lequel A représente une formule choisie parmi les formules suivantes (Ia) à (Id) :



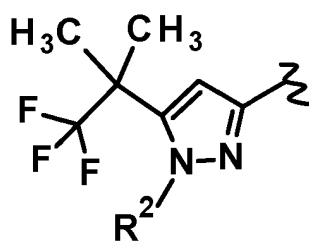
(Ia)



(Ib)



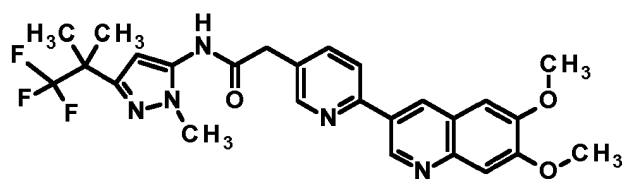
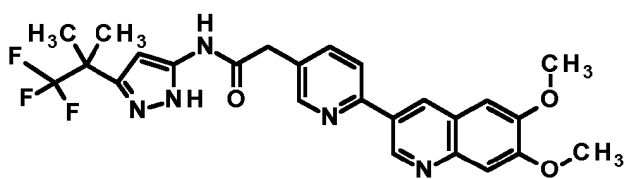
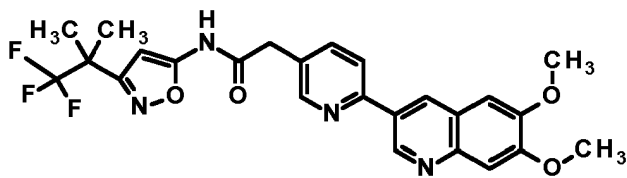
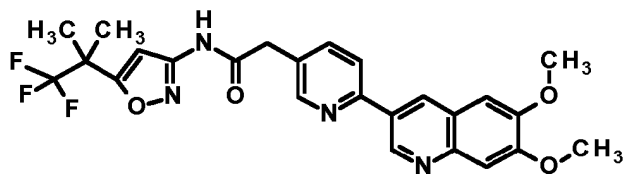
(Ic)



(Id)

dans lequel R^1 représente un atome d'hydrogène ou un groupe alkyle en C_1 à C_3 , et R^2 représente un atome d'hydrogène ou un groupe alkyle en C_1 à C_3 , ou un sel pharmaceutiquement acceptable de celui-ci.

2. Composé selon la revendication 1 choisi parmi les composés représentés par les formules structurales suivantes :



; ou un sel pharmaceutiquement

acceptable de celui-ci.

3. Composé selon la revendication 1 qui est le 2-[6-(6,7-diméthoxyquinolin-3-yl)pyridin-3-yl]-N-[5-(1,1,1-trifluoro-2-méthylpropan-2-yl)-1,2-oxazol-3-yl]acétamide ou un sel pharmaceutiquement acceptable de celui-ci.

4. Composé selon la revendication 1 qui est le 2-[6-(6,7-diméthoxyquinolin-3-yl)pyridin-3-yl]-N-[3-(1,1,1-trifluoro-2-méthylpropan-2-yl)-1,2-oxazol-5-yl]acétamide ou un sel pharmaceutiquement acceptable de celui-ci.

5. Composé selon la revendication 1 qui est le 2-[6-(6,7-diméthoxyquinolin-3-yl)pyridin-3-yl]-N-[3-(1,1,1-trifluoro-2-méthylpropan-2-yl)-1H-pyrazol-5-yl]acétamide ou un sel pharmaceutiquement acceptable de celui-ci.

6. Composé selon la revendication 1 qui est le 2-[6-(6,7-diméthoxyquinolin-3-yl)pyridin-3-yl]-N-[1-méthyl-3-(1,1,1-trifluoro-2-méthylpropan-2-yl)-1H-

pyrazol-5-yl]acétamide ou un sel pharmaceutiquement acceptable de celui-ci.

7. Composé selon l'une quelconque des revendications 2 à 6 comme un sel pharmaceutiquement acceptable.
8. Composé selon la revendication 7 dans lequel le sel pharmaceutiquement acceptable est un méthanesulfonate.
9. Inhibiteur de RET kinase comprenant, comme un ingrédient actif, un composé selon l'une quelconque des revendications 1 à 6 ou un sel pharmaceutiquement acceptable de celui-ci.
10. Utilisation du composé selon l'une quelconque des revendications 1 à 6 ou d'un sel pharmaceutiquement acceptable de celui-ci pour la production d'une composition pharmaceutique.
11. Composition pharmaceutique comprenant un composé selon l'une quelconque des revendications 1 à 8 et un ou plusieurs excipients pharmaceutiquement acceptables.
12. Composé selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, ou sel pharmaceutiquement acceptable de celui-ci, destiné à être utilisé en thérapie.
13. Composé selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, ou sel pharmaceutiquement acceptable de celui-ci, destiné à être utilisé dans le traitement ou la prévention du cancer.
14. Composé ou sel pharmaceutiquement acceptable de celui-ci, destiné à être utilisé selon la revendication 13 dans lequel le cancer est choisi parmi un cancer du poumon, un cancer de la glande thyroïde, un cancer du sein et un cancer du côlon.
15. Composé ou sel pharmaceutiquement acceptable de celui-ci, destiné à être utilisé selon la revendication 13 dans lequel le cancer est un cancer du poumon non à petites cellules.